



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

du lundi 15 janvier 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

13^{ème} SEANCE

A. Rapports

17-020

Rapport d'information du Conseil communal concernant la mise en place d'une politique de santé au travail pour le personnel de l'Administration communale de Neuchâtel.

17-022

Rapport d'information du Conseil communal concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2018 - 2021.

B. Autres objets

17-502

Postulat du groupe Vert'libéraux/PDC par M. Mauro Moruzzi et Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier et Cornelia Froidevaux-Wettstein, intitulé « L'allocation communale annuelle peut servir de pilote pour un système favorisant l'économie locale » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 18 décembre 2017) :

Développement

Le Conseil communal est prié d'étudier et de mettre en place un système pilote qui permette de verser l'allocation communale annuelle destinée aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste sous forme de bons, de monnaie locale ou tout autre moyen de paiement seulement valable sur le territoire communal. Ce faisant, il veille à ce que le système soit particulièrement simple, n'entraînant que peu ou pas de procédures bureaucratiques, et qu'il soit transposable à d'autres secteurs bénéficiant de subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire.

Discussion

17-616

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jules Aubert, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Joël Zimmerli, Alexandre Brodard, Raymonde Richter, Isabelle Bellaton, Nadia Boss, Benoît Zumsteg, Mirko Kipfer, Philippe Etienne et Christophe Schwarb, intitulée « Contact du Conseil communal avec les entreprises sur le sol de la commune ? » (Déposée le 11 décembre 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 18 décembre 2017) :

Le 30 novembre les membres du Conseil général ont dû apprendre dans l'Express la fermeture de l'entreprise Autodesk et le licenciement des 230 employé(e)s du site de Pierre-à-Bot. C'est avec regret qu'ils ont appris cette nouvelle.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal et lui demander des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil communal était au courant de la prochaine fermeture de cette entreprise?
- Quelles sont la date et les circonstances du dernier contact entre le Conseil communal et un dirigeant de cette entreprise ?
- Est-ce que le Conseil communal a connaissance des raisons pour lesquelles Autodesk quitte Neuchâtel?
- Quel genre de contact le Conseil communal entretient-il aujourd'hui avec les entreprises de la commune et en particulier avec Autodesk ?
- Combien des 230 licenciements concernent des personnes vivant dans la commune ou le Canton de Neuchâtel ?
- Le Conseil communal peut-il faire une estimation de la perte au niveau des impôts (personnes morales, personnes physiques) et des charges supplémentaires (chômage) ?

Développement

17-503

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Isabelle Mellana Tschoumy, Philippe Loup, Morgan Paratte, Milena Boulianne, Catherine Schwab, Gabriele Jeanneret et Julie Courcier Delafontaine, intitulé « Une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 15 janvier 2018) :

Développement

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant d'instaurer une exploitation des domaines de la Ville qui respecte les principes de l'agriculture biologique, que ce soit notamment au travers de baux à ferme favorisant les agriculteurs s'engageant en ce sens, ou en proposant des mesures de soutien et d'encouragement à la conversion vers l'agriculture biologique. Ce faisant, le Conseil communal est invité à étudier la manière d'encourager et de promouvoir les projets de développement novateurs ou alternatifs en matière d'agro-écologie et de permaculture dans le cadre de l'exploitation des domaines de la Ville, et visant à une distribution locale des produits agricoles qui en résulteront. En poursuivant ainsi l'objectif d'une production et d'une consommation locale, qui permette de faire vivre dignement les producteurs, respecte l'environnement en préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout en garantissant une alimentation saine et moins dépendante de l'extérieur, la Ville agit en respect de ses engagements en matière de développement durable.

Discussion

Neuchâtel, le 20 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol